



# Règlement du concours de dessin 2023

Article 1 : **Le concours est organisé et coordonné par l'Association Cannes Jeunesse.** Le thème est : « La mer ». Il est ouvert du jeudi 09/03 au mercredi 29/03/2023.

Article 2 : La participation au concours est entièrement gratuite et ouverte à tous.

Article 3 : Tous les genres de dessins sont admis. (Peinture, fusain, collage...) **Seuls** les formats A4 et A3 sont admis, pour les individuels, en paysage ou portrait.

**Pour les œuvres collectives seul le format A1 est autorisé.** Chaque participant pourra transmettre 1 dessin uniquement.

Article 4 : Les dessins devront être déposés le mercredi 29/03/2023 au plus tard, dans les Espaces Enfance et Loisirs.

Article 5 : Afin de vous identifier, les informations ci-dessous sont à préciser au verso du dessin : nom, âge, adresse courriel ou postale.

Article 6 : La composition du jury est la suivante :

- **1 membre du conseil d'administration** de Cannes Jeunesse ;
- La cheffe de service des Espaces Enfance et Loisirs de Cannes Jeunesse.
- **1 à 2 membres de l'OPHLM**
- 1 représentant de la Direction de la Culture de la Ville de Cannes
- 1 représentant de la Direction de La Jeunesse de la Ville de Cannes
- 1 représentant de la MJC Ranguin

Article 7 : Les prix seront décernés selon les catégories suivantes :

- 3 prix pour les maternelles (3-5 ans)
- 3 prix pour les primaires (6-10 ans)
- 3 prix pour les collégiens et ados (11/17ans)
- 3 prix pour les adultes (18-99 ans)

Le jury se réserve la possibilité de décerner des prix « **coup de cœur** ».

Article 8 : La désignation des lauréats aura lieu lors de la journée conviviale « Concours de dessins » le mercredi 5 avril 2023 sur la coulée verte de Ranguin.

Article 9 : **L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ni conserver les données personnelles.** Aucune utilisation commerciale ne sera faite des **œuvres reçues.** Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique, vous pouvez exercer vos droits de modification/consultation/suppression, consultez notre rubrique « traitement des données » sur [www.cannes-jeunesse.fr](http://www.cannes-jeunesse.fr) ou à l'affichage dans nos structures. Vos données sont automatiquement supprimées à la fin de l'année en cours.

Article 10 : Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.